

Direction de l'Urbanisme
et des Paysages

ARRÊTÉ

SITES

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 443-9 relatif au stationnement des caravanes ;
- VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;
- VU l'avis émis le 10 septembre 1978 par le Conseil municipal de Saint-Aulaye ;
- VU la délibération du 22 septembre 1978 de la Commission des sites, perspectives et paysages du département de la Dordogne ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la Dordogne l'ensemble formé sur la commune de Saint-Aulaye par le site de Lavalade comprenant les parcelles cadastrales suivantes :

Section zA = les parcelles n°s 51 a, b, c, d. (lieu-dit "Les MORTAMAS")

Section zB = les parcelles n°s 31 a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, et m. et la parcelle n° 32 (lieu-dit "LAVALADE")

conformément au plan annexé au présent arrêté :

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Dordogne et au Maire de la commune de Saint-Aulaye qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le 28 JUIN 1979

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'Urbanisme
et des Paysages
L'Administrateur Civil chargé du
service des sites et des Paysages

L. CHABASON

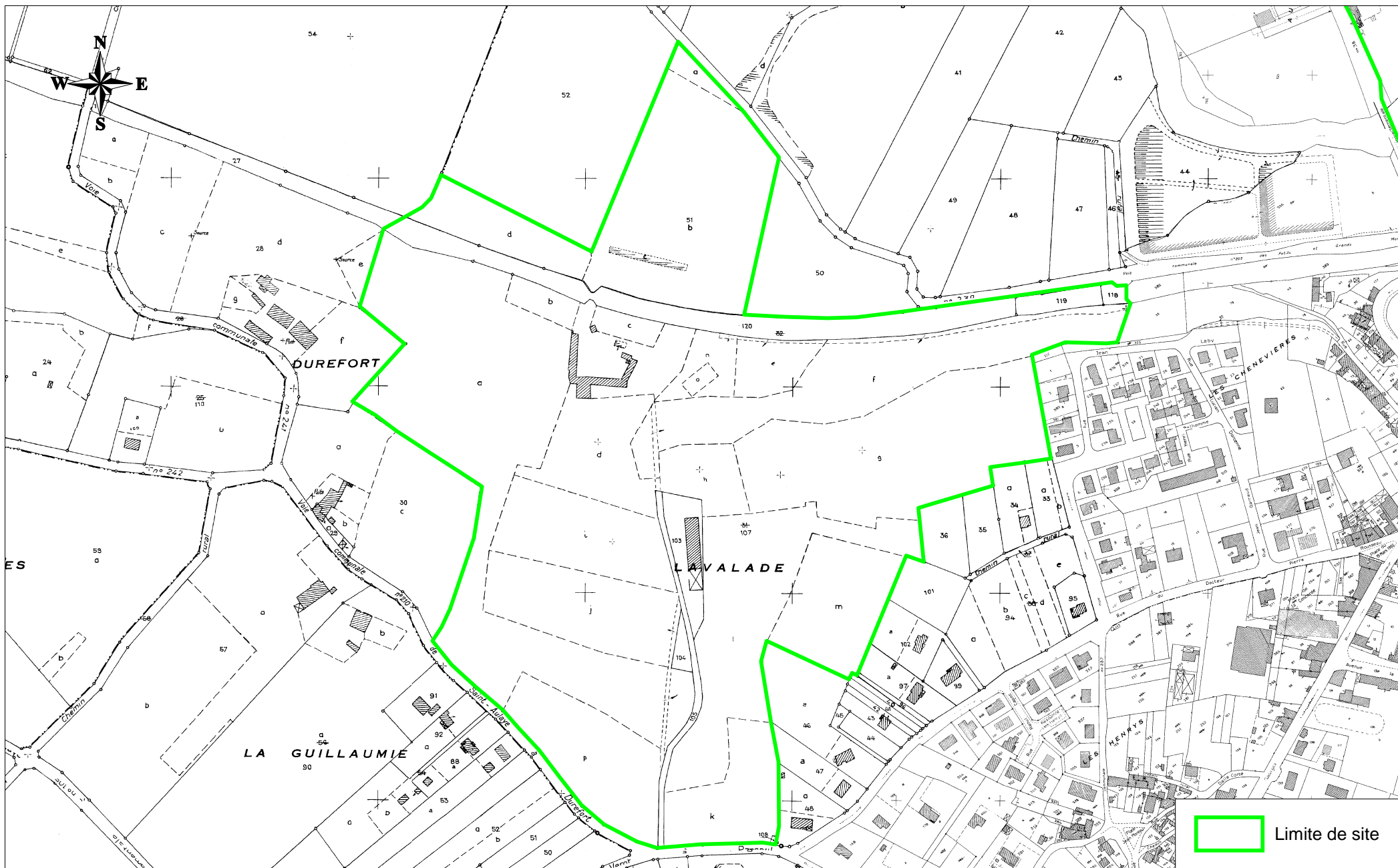
Pour ampliation:

L'Administrateur Civil
Chef du Bureau des Sites


Philippe REY

SAINT AULAYE

Site inscrit : Site de la Lavalade



Source : BD Parcellaire - IGN 2007

0 100 200
Mètres

DIREN Aquitaine